

Hadopi : l'étrange cas d'un employé de TF1

Un employé de la chaîne privée TF1 s'est vu **licencié pour de bien étranges motifs**. Jérôme Bourreau-Guggenheim, le **responsable du pôle innovation web** de la chaîne aurait donné son **avis personnel sur la loi Hadopi**. Une position ensuite transmise à son employeur ainsi qu'au service du ministère de la Culture et de la Communication. Une conception, elle aussi, étrange du **secret des correspondances...**

Détails de l'affaire. **L'employé a envoyé un courriel à son élu local**, à savoir la députée ([UMP](#)) Françoise de Panafieu expliquant son désaccord sur les motifs du projet de loi. Le journal *Libération* explique alors que le **message a été transmis aux services de Christine Albanel** (par la députée-maire du 17ème arrondissement de Paris) dans un premier temps. Puis **l'e-mail serait ensuite parvenu à la chaîne TF1 fin février par l'un des collaborateurs de la ministre de la Culture**.

[Christine Albanel](#) explique avoir **suspendu pendant un mois le collaborateur qui avait transmis à TF1 le message**. Elle explique qu' *«il est apparu qu'une copie de ce document (...) a bien été transmise à la chaîne TF1 à la fin du mois de février* ». Si Christine Albanel a déploré cet envoi qu'elle considère comme étant une **erreur regrettable, rien ne dit pourquoi Françoise de Panafieu a fait le choix de divulguer ces informations**.

De son côté, dans un communiqué, TF1 s'explique : *« le Groupe TF1 a toujours manifesté une position de soutien au projet de loi Création et Internet pour mettre en place un système de réponse graduée contre le piratage. C'est dans ce contexte que les prises de position particulièrement radicales exprimées publiquement à plusieurs reprises ont conduit l'entreprise à se séparer de ce responsable »* .

TF1 avance alors deux motifs pour justifier du licenciement de son employé. **Ses positions jugées donc publiques (alors qu'envoyées depuis sa boîte mail personnelle)** sont contraires aux déclarations officielles du groupe TF1 mais seraient ainsi **incompatibles avec ses responsabilités au sein d'e-TF1**, filiale du groupe en charge, également, de la lutte contre le piratage sur Internet. Une affaire dont des rebondissements devraient peut être se faire jour dans les jours à venir.

Le cas « Bourreau-Guggenheim » intervient en pleine discussion sur le texte du **projet de loi Création et Internet qui a achevé son nouvel examen à l'Assemblée nationale**. Le [vote solennel](#) devrait intervenir **le 12 mai avant son passage devant le Sénat** et ne devrait, cette fois, pas souffrir d'opposition.

Toujours est-il que cet épisode montre la **tension autour d'un texte très critiqué** mais pose aussi la question de la circulation de certaines informations et correspondances. **Les instances des prud'hommes et la Halde** (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) ont déjà été saisis. No comment.